



MINISTÈRE DE LA CULTURE  
ET DE LA COMMUNICATION

## Aide aux quotidiens nationaux d'information politique et générale à faibles ressources publicitaires

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES MÉDIAS ET DES  
INDUSTRIES CULTURELLES

Décret n° 86 616 du 12 mars 1986 modifié

### DEMANDE D'AIDE POUR L'ANNÉE 2013

Les dossiers doivent être renvoyés en recommandé avec accusé de réception, impérativement **au plus tard le 30 mai 2013** à la **Direction Générale des médias et des Industries Culturelles** - Bureau du régime économique de la presse - 182, rue Saint Honoré 75001 Paris

-----  
Entreprise éditrice : .....

N° de SIRET : .....

Adresse :  
.....  
.....

Téléphone : .....  
Télécopie : .....

Nom du directeur :  
.....  
.....  
...

Titre de la publication :  
.....  
.....

N° de CPPAP : .....

Adhérent OJD :  oui  non

Nombre de parutions (année précédent l'année de la demande) : .....

Prix de vente au numéro (moyenne des prix de vente au numéro de l'édition courante observés au cours de l'année civile précédant l'année d'attribution de l'aide) : .....€

Prix de vente par abonnement annuel, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours : .....€

Tirage moyen annuel (année précédent l'année de la demande) : .....

Diffusion payée moyenne annuelle (année précédent l'année de la demande) : .....

dont :

- vente au numéro : .....

- abonnement postal : .....

Recettes totales HT (année précédent l'année de la demande) : .....€

Recettes par catégorie HT (année précédent l'année de la demande) :

- vente de journaux au numéro : .....€

- vente de journaux par abonnement : .....€

- messageries : .....€

- autres (à préciser) : .....€

Recettes de publicité HT (année précédent l'année de la demande) : .....€  
(commission déduite)

Recettes HT de vente au numéro : .....€  
(après déduction des remises aux agents de la vente ou des frais de messagerie)

Je soussigné : .....

Je soussigné : .....

Fonction : .....

Expert Comptable inscrit auprès de l'ordre des experts comptables

Atteste sur l'honneur de la sincérité des renseignements ci-dessus.

Certifie l'exactitude des éléments comptables ci-dessus.

A.....

A.....

Le.....

Le.....

Signature

Signature

## Dossier de demande

### Pièces à joindre au dossier :

- 1) Un extrait Kbis.
- 2) Le compte de résultat et le bilan du dernier exercice couru.
- 3) Les attestations délivrées par les administrations compétentes permettant de constater la régularité de la situation de l'entreprise au regard de la législation fiscale et sociale ou, à défaut, une déclaration sur l'honneur du dirigeant de l'entreprise.
- 4) La photocopie du procès verbal du dernier contrôle de diffusion effectué par l'OJD (Association pour le contrôle de la diffusion des médias) ou un organisme équivalent ou à défaut une déclaration sur l'honneur attestant que l'éditeur n'adhère à aucun organisme de contrôle de diffusion.
- 5) Un exemplaire du premier numéro de l'année de l'attribution de l'aide.
- 6) Un relevé d'identité bancaire ou postal.

**NB : l'ensemble des pièces jointes mentionnées ci-dessus doit être certifié par un expert comptable.**

---

Pour vous aider lors de la saisie des données le bureau régime économique de la presse (BREP) est à votre entière disposition.

Contacteur : M. Thomas LABEY  
Bureau économique de la presse  
Direction Générale des Médias et des Industries Culturelles  
182, rue Saint Honoré 75 001 Paris  
Téléphone : 01 40 15 33 54